

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-troisième session
Genève, 9 – 13 décembre 2024

PROJET VISANT À DONNER AUX JEUNES MUSICIENS LES MOYENS DE VIVRE DE LA MUSIQUE À L'ÈRE DU STREAMING MUSICAL – PROPOSITION DE PROJET SOUMISE PAR L'ANGOLA, LE BRÉSIL, CABO VERDE ET LE PORTUGAL

Document établi par le Secrétariat

1. Par une communication datée du 4 juillet 2024, les délégations de l'Angola, du Brésil, de Cabo Verde et du Portugal ont soumis une proposition de projet intitulée "Donner aux jeunes musiciens les moyens de vivre de la musique à l'ère du streaming musical", pour examen par le CDIP à sa trente-troisième session.

2. L'annexe du présent document contient cette proposition, élaborée avec l'aide du Secrétariat de l'OMPI.

3. *Le comité est invité à examiner l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

1. Présentation du projet
1.1 Code du projet
DA_1_4_11_01
1.2 Intitulé du projet
Donner aux jeunes musiciens les moyens de vivre de leur musique à l'ère du streaming musical
1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement
<p><i>Recommandation n° 1</i> : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 4</i> : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 11</i> : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir au besoin le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, conformément au mandat de l'OMPI.</p>
1.4 Durée du projet
24 mois
1.5 Budget du projet
Le budget total du projet s'élève à 432 100 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.
2. Description du projet
<p>Contexte</p> <p>L'industrie musicale a connu une transformation fondamentale avec l'utilisation croissante des technologies numériques et la manière dont la musique est consommée, passant des disques compacts (CD) au téléchargement et maintenant au streaming (diffusion en continu). Ce nouveau mode de consommation de la musique, qui s'accompagne de nouveaux modèles commerciaux et de la nécessité d'adapter les modèles préexistants, a eu des conséquences directes sur les jeunes musiciens et leurs moyens de subsistance.</p> <p>Alors que l'industrie du disque était en pleine transformation, les technologies numériques ont permis aux jeunes musiciens d'enregistrer et de diffuser directement leur musique et d'assumer les rôles traditionnellement joués par les maisons de disques et les éditeurs de</p>

musique, en plus de leur rôle d'artiste.

Cette nouvelle dynamique coexiste aujourd'hui encore avec les méthodes et les rôles traditionnels de l'industrie musicale. Dans tous les cas, la propriété intellectuelle reste au cœur des relations entre les parties prenantes de l'industrie musicale et est essentielle pour permettre aux jeunes musiciens de gagner leur vie avec la musique. L'environnement numérique rendant l'évolution de carrière étant encore plus complexe, comment les jeunes musiciens pourraient-ils mieux gérer leur propriété intellectuelle pour faire les meilleurs choix de carrière?

Objectif

Ce projet a pour objectif de doter les jeunes musiciens dans les pays bénéficiaires de connaissances pratiques et d'une bonne compréhension sur la manière de naviguer sur les plateformes de streaming pour la commercialisation de la musique et de mieux utiliser la propriété intellectuelle à des fins d'évolution de carrière dans l'industrie musicale, et de leur donner des orientations à cet égard.

Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre comprendra l'élaboration de documents faciles à lire destinés à aider les jeunes musiciens à comprendre quelles sont les principales questions de propriété intellectuelle qui ont une incidence sur leurs activités, compte tenu des caractéristiques du marché national et de rôle du streaming et des médias sociaux dans leur évolution de carrière.

Une synthèse des différents modèles commerciaux et des sources de revenus dont disposent les jeunes musiciens permettra à ces derniers d'envisager une stratégie d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de leur évolution de carrière et de voir leur carrière comme une entreprise.

Parmi les résultats attendus figureront des documents de référence succincts qui aideront les jeunes musiciens à commencer à réfléchir aux questions de propriété intellectuelle dans le cadre de leur carrière. Ces documents de référence s'appuieront sur le matériel existant de l'OMPI qui sera adapté et traduit en portugais, selon que de besoin, pour être largement diffusé conformément aux objectifs du projet¹. Les documents de référence, y compris le contenu préexistant de l'OMPI, seront utilisés dans le cadre d'activités pratiques pour faire le lien entre la théorie et le quotidien des jeunes musiciens.

Des exemples concrets sous forme d'études de cas permettront de faire comprendre aux jeunes musiciens l'importance pratique du système de la propriété intellectuelle. Des ateliers et des possibilités d'apprentissage permettront à certains jeunes musiciens d'apprendre des techniques de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle et de les appliquer dans leurs activités professionnelles, devenant ainsi des personnes de référence pour d'autres musiciens. Parallèlement à ces ateliers, un encadrement sera proposé par des musiciens de renom dans les pays bénéficiaires et par des parties prenantes de l'industrie musicale, qui mettront leurs connaissances pratiques et leur expérience à la disposition des jeunes musiciens pour les aider à adopter une vision stratégique de la propriété intellectuelle dans le cadre de leur carrière.

¹ Le matériel existant comprend, par exemple, la plateforme CLIP entièrement en portugais (<https://goclip.org/pt>) et d'anciennes publications de l'OMPI, telles que la publication intitulée "Comment gagner sa vie avec la musique" (https://www.wipo.int/copyright/fr/creative_industries/music.html).

Parties prenantes

Les différentes parties prenantes de l'industrie musicale seront invitées à travailler en partenariat avec l'OMPI aux fins de la mise en œuvre de ce projet. La liste comprend des maisons de disques, des organisations de gestion collective des droits d'auteur, des experts et des musiciens de renom.

2.1 Concept du projet

Doter les jeunes musiciens de connaissances pratiques et d'une bonne compréhension sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale pour leur donner les moyens d'utiliser le système de la propriété intellectuelle de façon stratégique au service de leur évolution de carrière et de la commercialisation de leurs œuvres musicales, et leur donner des orientations à cet égard.

2.2. Objectifs, résultats et réalisations du projet

Ce projet a pour **objectif** général de doter les jeunes musiciens dans les pays bénéficiaires de connaissances pratiques et d'une bonne compréhension sur la manière de naviguer sur les plateformes de streaming pour la commercialisation de la musique et de mieux utiliser la propriété intellectuelle à des fins d'évolution de carrière dans l'industrie musicale, et de leur donner des orientations à cet égard.

Le **résultat** escompté du projet est le renforcement des capacités des jeunes musiciens dans les pays bénéficiaires afin qu'ils soient en mesure d'utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique au service de leur évolution de carrière et pour recenser les opportunités commerciales en fonction des dernières tendances de l'industrie musicale.

Le projet aboutira à un cadre global grâce aux **réalisations** ci-après :

- i. Détermination et compréhension des modèles commerciaux actuels dans l'industrie musicale et du rôle stratégique de la propriété intellectuelle pour les jeunes musiciens dans les pays bénéficiaires.
- ii. Donner aux jeunes musiciens les moyens de vivre de la musique en leur apportant des connaissances essentielles sur la propriété intellectuelle et sur l'utilisation stratégique de celle-ci au service de leur évolution de carrière.

2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Le projet proposé atteindra ses objectifs à travers les réalisations ci-après :

Réalisation n° 1 : Détermination et compréhension des modèles commerciaux actuels dans l'industrie musicale et du rôle stratégique de la propriété intellectuelle pour les jeunes musiciens dans les pays bénéficiaires.

Activités :

1. Documents de référence sur les modèles commerciaux existants et les sources de revenus pour les jeunes musiciens, ainsi que sur les pratiques recommandées pour mieux gérer la commercialisation de leurs droits de propriété intellectuelle.
2. Études de cas sur de jeunes musiciens dans l'environnement numérique.

3. Séminaire pour l'échange de pratiques pouvant aider les artistes dans la filière musicale.

Réalisation n° 2 : Donner aux jeunes musiciens les moyens de vivre de la musique en leur apportant des connaissances essentielles sur la propriété intellectuelle et sur l'utilisation stratégique de celle-ci au service de leur évolution de carrière.

Activités :

1. Séances d'immersion et de formation sur l'industrie musicale et la commercialisation de la propriété intellectuelle (au moins quatre).
2. Encadrement par des musiciens de renom et des experts de l'industrie musicale.
3. Fiche pratique sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale dans les pays bénéficiaires.
4. Atelier sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale à l'intention des jeunes musiciens lusophones.

2.4 Indicateurs du projet

<p><u>Résultat du projet :</u></p> <p>Renforcement des capacités des jeunes musiciens dans les pays bénéficiaires afin qu'ils soient en mesure d'utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique au service de leur évolution de carrière et pour recenser les opportunités commerciales en fonction des dernières tendances de l'industrie musicale.</p>	<p><u>Indicateur de réussite :</u></p> <p>Au moins 60% des participants ayant pris part aux activités prévues dans le cadre du projet indiquent que ce dernier leur a permis d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'utilisation et de commercialisation de la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale.</p>
<p><u>Réalisations du projet :</u></p> <p>Détermination et compréhension des modèles commerciaux actuels dans l'industrie musicale et du rôle stratégique de la propriété intellectuelle pour les jeunes musiciens dans les pays bénéficiaires.</p>	<p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Diffusion des documents de référence sur la page Web de l'OMPI consacrée au droit d'auteur et par d'autres moyens.</p> <p>Diffusion d'au moins trois études de cas sur la page Web de l'OMPI consacrée au droit d'auteur et par d'autres moyens.</p> <p>Au moins 70% des participants indiquent que le séminaire leur a permis d'échanger des connaissances, des données d'expérience et des pratiques recommandées sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale.</p>
<p>Les jeunes musiciens ont les moyens de vivre de la musique grâce aux connaissances essentielles acquises sur la propriété intellectuelle et sur l'utilisation stratégique de celle-ci au service de leur évolution de carrière</p>	<p>Organisation de quatre séances d'immersion et de formation dans les pays bénéficiaires.</p> <p>Encadrement offert à au moins 20 jeunes musiciens participant aux séances d'immersion et de formation.</p> <p>Diffusion de la fiche pratique sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale sur la</p>

	<p>page Web de l'OMPI consacrée au droit d'auteur et par d'autres moyens.</p> <p>Au moins 70% des participants indiquent que l'atelier leur a permis d'aborder des thématiques pertinentes pour les jeunes musiciens lusophones en ce qui concerne la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale.</p>
2.5 Stratégie de pérennisation	
<p>Afin de pérenniser les réalisations du projet, la page Web de l'OMPI consacrée au droit d'auteur sera mise à jour pour que tous les documents de référence élaborés dans le cadre de ce projet soient facilement accessibles. Les autorités nationales et locales seront également encouragées à diffuser tous les documents sur leurs sites Web et par d'autres moyens. Les études de cas montrant l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle pour les jeunes musiciens seront diffusées auprès du public et des communautés d'artistes dans les pays bénéficiaires.</p> <p>Un réseau de jeunes musiciens et d'experts, composé de coordonnateurs nationaux et de représentants de différentes institutions, entre autres, sera créé afin de partager des données d'expérience sur la mise en œuvre du projet et de proposer un encadrement aux jeunes générations de musiciens sur l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle au service de leur évolution de carrière dans l'industrie musicale. Tout au long du projet, les réseaux de musiciens seront mis à contribution pour diffuser les connaissances et l'expertise acquises durant les formations.</p> <p>Il sera procédé à des mises à jour de la stratégie de pérennisation durant la mise en œuvre du projet, et l'accent sera mis sur l'intégration du projet dans les travaux futurs de l'Organisation dans le domaine de la musique.</p>	
2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires	
<p>États membres lusophones, ou États membres ayant une importante communauté de jeunes musiciens lusophones au niveau local.</p>	
2.7 Entité organisationnelle de mise en œuvre	
<p>Division du droit d'auteur, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création</p>	
2.8 Liens avec d'autres entités organisationnelles	
<p>Division de la gestion du droit d'auteur, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création; Secteur du développement régional et national; Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux; Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.</p>	
2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement	
<p>Projet du Plan d'action pour le développement relatif au développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (CDIP/23/13);</p>	

Projet du Plan d'action pour le développement sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique ([CDIP/22/15 REV.](#))

Projet du Plan d'action pour le développement sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique – phase II ([CDIP/31/10 REV.](#))

2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le programme et le budget de l'OMPI

Programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025

1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.

2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité.

3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial

4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

2.11 Risque et atténuation

Risque n° 1 : Instabilité politique, restructuration des institutions nationales ou évolution des priorités locales.

Mesure d'atténuation n° 1 : En cas de risque, l'équipe chargée du projet élaborera un calendrier révisé et réévaluera avec les pays bénéficiaires les priorités et la stratégie de mise en œuvre du projet.

Risque n° 2 : Utilisation insuffisante des résultats obtenus dans le cadre du projet.

Mesure d'atténuation n° 2 : Améliorer la diffusion des résultats du projet au moyen de rapports, de publications et de manifestations organisées par l'OMPI et les pays bénéficiaires.

3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE

Résultats attendus du projet	Année 1				Année 2			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Activités préalables à la mise en œuvre ²								
Documents de référence sur les modèles commerciaux existants et les sources de revenus pour les jeunes musiciens, ainsi que sur les pratiques recommandées pour mieux gérer la commercialisation de leurs droits de propriété intellectuelle	X	X	X					
Études de cas sur de jeunes musiciens dans l'environnement numérique	X	X	X					
Séances d'immersion et de formation sur l'industrie musicale et la commercialisation de la propriété intellectuelle (au moins quatre)				X	X	X	X	
Encadrement par des musiciens de renom et des experts de l'industrie			X	X	X	X	X	
Fiche pratique sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale					X	X		
Atelier sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale à l'intention des jeunes musiciens lusophones							X	
Séminaire pour l'échange de pratiques pouvant aider les artistes dans la filière musicale				X				
Évaluation du projet								X
Événement en marge de la session du CDIP								X

² La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées, c'est-à-dire : i) tous les pays bénéficiaires auront été sélectionnés, ii) des coordonnateurs auront été désignés dans chacun d'eux, iii) l'équipe de mise en œuvre du projet aura été mise sur pied.

4. BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION

<i>(en francs suisses)</i> Réalizations du projet	Année 1		Année 2		Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre	–	–	–	77 100	77 100
Documents de référence sur les modèles commerciaux existants et les sources de revenus pour les jeunes musiciens, ainsi que sur les pratiques recommandées pour mieux gérer la commercialisation de leurs droits de propriété intellectuelle	–	5 000	–	–	5 000
Études de cas sur de jeunes musiciens dans l'environnement numérique	–	5 000	–	–	5 000
Séances d'immersion et de formation sur l'industrie musicale et la commercialisation de la propriété intellectuelle (au moins quatre)	–	50 000	–	80 000	130 000
Encadrement par des musiciens de renom et des experts de l'industrie	–	50 000	–	–	50 000
Fiche pratique sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale	–	–	–	5 000	5 000
Atelier sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale à l'intention des jeunes musiciens lusophones	–	–	–	100 000	100 000
Séminaire pour l'échange de pratiques pouvant aider les artistes dans la filière musicale	–	30 000	–	–	30 000
Évaluation du projet	–	–	–	15 000	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	–	–	–	15 000	15 000
Total	–	140 000	–	292 100	432 100

5. BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités			Services contractuels				Total
	Missions du personnel	Voyages de tiers	Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	Conférences	Publications	Services contractuels individuels	Bourses de l'OMPI	
Activités								
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre	–	–	–	–	–	–	77 100	77 100
Documents de référence sur les modèles commerciaux existants et les sources de revenus pour les jeunes musiciens, ainsi que sur les pratiques recommandées pour mieux gérer la commercialisation de leurs droits de propriété intellectuelle	–	–	–	–	–	5 000	–	5 000
Études de cas sur de jeunes musiciens dans l'environnement numérique	–	–	–	–	–	5 000	–	5 000
Séances d'immersion et de formation sur l'industrie musicale et la commercialisation de la propriété intellectuelle (au moins quatre)	30 000	40 000	–	30 000	–	30 000	–	130 000
Encadrement par des musiciens de renom et des experts de l'industrie	–	–	–	–	–	50 000	–	50 000
Fiche pratique sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale	–	–	–	–	–	5 000	–	5 000
Atelier sur la propriété intellectuelle dans l'industrie musicale à l'intention des jeunes musiciens lusophones	15 000	50 000	–	10 000	–	25 000	–	100 000
Séminaire pour l'échange de	–	25 000	–	5 000	–	–	–	30 000

pratiques pouvant aider les artistes dans la filière musicale								
Évaluation du projet	-	-	-	-	-	15 000	-	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	-	10 000	-	5 000	-	-	-	15 000
Total	45 000	125 000	-	50 000	-	135 000	77 100	432 100

[Fin de l'annexe et du document]